

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal Du 17 septembre 2021

Présents : M. DURAND Rémi, M. BILLARD François, Mme MALCOEFFE Christine, M. HALOT Philippe, Mme GOGET Virginie, M. HUREAU Rémy, Mme FAUVERTEIX Valérie, M. SPILERS Rudy, M. BOERO Jérémie, M. FABRE Bernard

Absente excusée : Mme BOYER Romy

Secrétaire de séance : Mme FAUVERTEIX Valérie

1°) Avis de la Commune de Gondreville-La-Franche sur le second arrêt de projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées

Après avoir pris connaissance et analysé le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, et au regard des discussions en séance,

- Il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées arrêté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide d'émettre un **avis favorable** au projet de PLUi de la Communauté de Communes des Quatre Vallées arrêté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.
- Dit que la présente délibération sera affichée durant 1 mois à la Mairie de Gondreville-La-Franche.
- Rappelle que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète.

2°) CC4V - Approbation de la demande d'adhésion de la Commune de Bordeaux en Gâtinais

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **ACCEPTER** la demande d'adhésion à la CC4V de la commune de Bordeaux en Gâtinais au 1er janvier 2022,
- **TRANSMETTRE** la délibération à Madame la Préfète du Loiret.

3°) Projet Eolien

Le Conseil Municipal a pris connaissance du courrier de la société Intervent concernant la demande d'avis sur les conditions de démantèlement du parc éolien et de remise en état du site après l'arrêt définitif du parc éolien. Aucun avis n'a été donné par les membres du Conseil Municipal.

4°) Mise aux normes de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la SARL LC ARCHITECTURE représenté par M. CARNOY Laurent pour un montant de 3 440,00 € H.T. pour une mission d'architecte en vue de la mise en conformité de la Salle des Fêtes de Gondreville.

5°) Création parking école - Rue Jeanne d'Arc

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise VAUVELLE d'un montant de 11 579,60 € H.T.

6°) Audit énergétique - Ecole/Mairie

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de CEBI 45 à Orléans dont le montant est de 3 800,00 € H.T.

7°) Affaires diverses

Le Conseil Municipal :

- A pris connaissance du devis PLAYGONES concernant la réflexion d'installer des équipements des jeux destinés aux enfants et aux adolescents, en attente d'un deuxième devis afin de préparer les demandes de subventions pour lesquelles la Commune pourrait prétendre.
- Accepte la demande de l'association ARTHEA représentée par Mme BAZIN Fabienne portant sur l'installation de son siège sociale à Gondreville dans une partie des locaux de l'ancienne maison de retraite afin d'accueillir des représentations théâtrales destinés aux enfants, adolescents et adultes qui restera ouvert à tous.
Un bail pour cette location sera signé entre la Commune et l'association.
- Informe qu'une procédure de mise en fourrière est gérée entre la Commune et la Gendarmerie pour la Fiat Punto bleu stationnée sans autorisation Rue des Ruelles.
- Accepte que les prochaines réunions de l'association des Parents d'élèves du SIRIS puissent s'organiser dans la salle des Associations
- Demande à ce que soit indiqué la Salle des Associations via un panneau « Salle des Associations »

A l'issue du Conseil Municipal, l'association PRO TG a demandé la parole concernant le sujet du projet éolien, Monsieur le Maire a laissé la parole pour communiquer devant les membres du Conseil Municipal.

Vu par nous, Maire de la Commune de GONDREVILLE LA FRANCHE

Pour être affiché le 21 septembre 2021 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A GONDREVILLE, le 21 septembre 2021

**Le Maire,
Rémi DURAND**

